

## SERVIR EN TANT QUE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ AU 45<sup>e</sup> CONSEIL GÉNÉRAL

*En tant que membres votants du Conseil général, les personnes déléguées jouent un rôle essentiel dans l'Église Unie du Canada. Se laissant guider par l'Esprit Saint pendant le rassemblement, les personnes déléguées définissent les politiques et prennent des mesures sur un large éventail de questions portant notamment sur la doctrine, le culte, la gouvernance et le témoignage public. Les personnes déléguées élisent la modératrice ou le modérateur, qui agira comme chef spirituel de l'Église jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire.*

**Être un délégué ou une déléguée représente beaucoup de temps et d'énergie. La plupart des gens trouvent toutefois que cet engagement enrichit leur vie et approfondit leur foi.**

### A. Les personnes déléguées

- sont des membres votants du Conseil général, tel qu'il est précisé à l'article D.1.1 du *Manuel* ;
- servent pour trois ans, à compter de la convocation du Conseil général en juin 2025 jusqu'au début du prochain Conseil général (2028) ;
- prennent des décisions politiques et de gouvernance pour l'Église Unie en tant qu'Église et en tant que société au sens juridique, comme il est précisé à l'article D.2 du *Manuel*.

Les personnes déléguées sont élues comme suit :

- 204 personnes déléguées sont élues par les conseils régionaux ;
- en vertu d'une fonction, comme un premier ancien ou une première ancienne, ou le président ou la présidente d'un conseil régional ;
- 15 personnes déléguées sont choisies par l'Organisation nationale autochtone ;
- les membres de l'exécutif du Conseil général qui poursuivent leur mandat ;
- les personnes déléguées qui sont élues par l'exécutif du Conseil général pour assurer la participation de personnes de diverses identités de genre à la prise des décisions.

Une séance d'orientation à l'intention des personnes déléguées se tiendra le **dimanche 27 avril 2025**, de 16 h à 19 h HE. Cette séance donnera un aperçu du thème du Conseil général et présentera les leaders et le processus de travail, les arrangements de déplacement et le remboursement des dépenses. Les dépenses engagées pour participer à la réunion en personne seront remboursées dans les limites prévues.

### B. Attentes envers les personnes déléguées

Les personnes déléguées sont choisies pour leur sagesse et leur connaissance de l'Église. Ces personnes se préparent avec diligence en examinant toutes les informations qui leur sont fournies afin de pouvoir participer pleinement aux séances en ligne et en personne du Conseil général. Bien que les personnes déléguées doivent connaître les intérêts de l'instance qui les a élues, elles sont appelées à prendre leurs propres décisions en se laissant guider par l'Esprit ainsi que par les informations reçues et les discussions entendues.

Le processus de travail du Conseil général s'appuiera sur les enseignements tirés de l'approche en trois volets élaborée lors des derniers Conseils généraux.

- Écouter et apprendre – informations sur les propositions  
Une vidéo préenregistrée (à regarder à l'avance) présentera la proposition et une période sera réservée aux questions pendant la réunion.
- Discussion – des discussions en petits groupes sur les propositions sont prévues pendant les périodes d'apprentissage.
- Prise de décision – à partir des notes des groupes de discussion, le groupe d'animation prépare une recommandation qui est soumise à l'examen des personnes déléguées.

Les personnes déléguées **sont tenues de participer** aux séances suivantes, en temps réel :

**Dimanche 22 juin 2025** : 11 h à 14 h HE Ouverture du Conseil général  
15 h à 19 h HE Apprentissage et discussion

**Samedi 28 juin 2025** : 16 h à 19 h HE Apprentissage et discussion

Les personnes déléguées seront avisées des sujets abordés pour leur permettre de passer en revue la documentation ainsi que participer à la séance d'apprentissage et à la discussion. La discussion d'une proposition se fait le même jour que la séance d'écoute et d'apprentissage portant sur la même proposition. L'objectif est d'examiner le plus grand nombre de propositions avant de se réunir en personne.

Les personnes déléguées se réuniront au Telus Centre à Calgary, en Alberta, du **7 au 12 août 2025**. Les personnes déléguées qui ne peuvent pas être présentes à Calgary peuvent participer en ligne. Veuillez noter que les séances auront lieu à l'heure avancée des Rocheuses.

Si elles le souhaitent, les personnes déléguées pourront, à leurs frais, visiter les diverses attractions touristiques populaires en Alberta, avant ou après l'assemblée. Des détails à ce sujet seront fournis dès que possible.

Le rôle d'une personne déléguée se poursuit après la réunion. Les personnes déléguées communiquent les décisions du Conseil général à leur conseil régional et aux rassemblements des communautés de foi. Elles assistent également à l'assemblée annuelle du Conseil général, qui se tient chaque année un samedi d'octobre, ainsi qu'à toute autre assemblée extraordinaire du Conseil général, au besoin, jusqu'à la convocation du Conseil général suivant. Des documents et des séances d'apprentissage sont prévus pour ces réunions.

Les personnes laïques qui sont membres à part entière d'une paroisse de l'Église Unie et les membres du personnel ministériel qui souhaitent aider l'Église à se préparer et à faire des plans pour ses 100 prochaines années sont encouragées à poser leur candidature comme personne déléguée au Conseil général.

Pour toute question concernant la fonction de personne déléguée, veuillez communiquer avec la ministre ou le ministre exécutif de votre conseil régional ou avec Cheryl-Ann Stadelbauer-Sampa, responsable principale du soutien à la gouvernance, à [csampa@united-church.ca](mailto:csampa@united-church.ca)